

## Les pelouses sèches, quand conservation rime avec moutons...

TEXTE ET PHOTOS (SAUF MENTION CONTRAIRE)  
PAR L'ÉQUIPE DU LIFE HÉLIANTHÈME :  
SÉBASTIEN PIROTTE, HÉLÈNE GHYSELINCK,  
RUDI VANHERCK ET FRÉDÉRIC DEGRAVE



L'hiver dernier, alors que la neige tombait à gros flocons, une bonne nouvelle arrive : le « Thier di Pecket » est à vendre ! Ce coteau, nous l'avons parcouru tant de fois pour observer le Genévrier commun, les Orchis homme pendu, les Phalangères à fleurs de lis, la Laïche humble, l'Hélianthème, ou encore la Petite pimprenelle... Bref, une extraordinaire diversité propre aux milieux calcaires, comptant des espèces rares et menacées.



Au fil des ans, nous n'avons pu que constater l'embroussaillage de ce coteau et la régression des espèces thermophiles. Cette évolution est naturelle : souvenons-nous que ces milieux ouverts ne sont que transitoires et évoluent inexorablement vers la forêt. Alors que notre rêve de conserver ces pelouses calcaires s'étiolait, un seul coup de fil du propriétaire a suffi à le ramener... Une nouvelle réserve naturelle va voir le jour sous peu. Laissez-nous vous conter le chemin parcouru.

Les prairies sèches sur calcaire ont été façonnées par la main de l'homme depuis le Moyen-âge. Elles sont à ce titre des milieux semi-naturels qui ne peuvent se maintenir sans qu'une activité pastorale (historiquement, le pâturage par des moutons ou des chèvres) ne soit perpétuée. Attachés à la préservation de tout ce cortège d'espèces végétales et animales typiques des prairies calcicoles, nous décidons de mettre en place une gestion récurrente...

### Fauche ou pâturage ?

Ces deux techniques ont pour objectif principal de réduire la densité des graminées sociales (brachypode par exemple) au sein de la pelouse et limiter ainsi la compétition entre végétaux pour la lumière, l'eau et les éléments nutritifs du sol. Ceci favorisera la flore typique des prairies sèches, moins compétitive que ces graminées.

La fauche est la technique à privilégier pour les sites de petite taille, isolés ou d'accès difficile. Elle s'avère très efficace pour appauvrir les sols enrichis, pour autant que le foin soit exporté. Contrairement au pâturage, la fauche est cependant une technique non sélective, brutale et non graduelle. Une prairie gérée par fauche présente ainsi une structure moins hétérogène qu'une prairie gérée par pâturage extensif.

Le pâturage présente plusieurs avantages dont celui d'alléger la charge



Gaëtan Bottin



de travail dans le maintien des zones ouvertes. Toutefois, un pâturage mal mené peut avoir des conséquences catastrophiques sur la faune (les insectes notamment) et la flore. Ceci implique un suivi rigoureux de l'impact de la gestion sur le milieu afin d'adapter continuellement le pâturage.

Le « Thier di Pecket » ayant été traditionnellement parcouru par des troupeaux de moutons, et afin de garantir une gestion à long terme, nous avons opté pour le pâturage extensif avec la fauche comme technique ponctuelle d'appui.



Archive anonyme

## Du pâturage de jadis au pâturage d'aujourd'hui

Autrefois, les coteaux non cultivables étaient parcourus par des troupeaux itinérants. Chaque matin, le « herdier » communal rassemblait les moutons du village et les menait vers ces maigres pâturages. Le troupeau allait et venait en fonction de la nourriture disponible et était rentré dans le village chaque nuit. Après la révolution industrielle et agricole, cette pratique ancestrale a été abandonnée, et ces coteaux se sont progressivement embroussaillés, voire reboisés.

Il est clair que le pâturage actuel des pelouses sèches n'est guère comparable avec les anciens usages pastoraux. Personne ne peut aujourd'hui gagner son pain en gardant des moutons. Prix dérisoire de la viande, de la laine, coût élevé de la main d'œuvre, des soins vétérinaires... ne permettent pas d'espérer de bénéfice pour cette activité extensive. Face à la nécessité de limiter les coûts de surveillance du troupeau, les moutons sont dorénavant maintenus en enclos fixes ou mobiles, durant une période bien déterminée.

Seules les aides agri-environnementales permettent aujourd'hui d'assurer réellement la viabilité du pâturage en pelouses calcaires. Leur richesse biologique justifie d'ailleurs amplement que l'on attribue des subsides pour l'entretien de « prairies de haute valeur biologique ». Grâce à ces aides financières, la gestion des pelouses calcaires peut être assurée par des éleveurs professionnels, pour qui cette activité est une façon de se diversifier au sein d'une exploitation traditionnelle.

## Mais quels animaux choisir ?

A priori, un pâturage peut être effectué par plusieurs sortes d'animaux : vaches, moutons, chèvres, chevaux et ânes (et même par des éléphants, d'après notre spécialiste attiré 😊). Plusieurs critères peuvent aider au choix de l'espèce et de la race.

### Des critères liés au terrain :

Les conditions de pente importante, la présence d'affleurements rocheux et de nom-

breux rejets ligneux font des moutons, et accessoirement des chèvres, les meilleurs candidats pour notre pâturage au Thier di Pecket. Ces animaux présentent également l'avantage d'être légers, provoquant ainsi peu de problèmes de piétinement. Bien que moins traditionnels, les ânes semblent être également bien adaptés au pâturage sur les coteaux.

### Les habitudes alimentaires :

Chaque espèce a une façon propre de se nourrir. De ce fait, l'association de plusieurs types d'animaux peut être intéressante afin de profiter de différents impacts sur la végétation.

- Le pâturage par des moutons génère une pelouse relativement rase avec des zones de refus, due à leur sélectivité vis-à-vis des végétaux disponibles. Autre inconvénient, les moutons ont tendance à faire leurs déjections toujours au même endroit créant ainsi les conditions propices au développement des orties et des chardons.
- Les chèvres sont de redoutables écorceuses, leur impact sur les ligneux est donc conséquent et souvent recherché.

Les **aides agri-environnementales** sont des compensations financières que touche un exploitant en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. Plusieurs mesures existent comme l'entretien de haies ou de mares, la fauche tardive... Les mesures pouvant intervenir dans le cadre d'une gestion de pelouses sèches sont : Gestion de prairie de haute valeur biologique (MAE n°8 : 450€/ha x an), Conservation de races locales menacées (MAE n° 6 : 30€/ovins x an), Maintien d'une faible charge en bétail (MAE n°7 : 100€/ha x an pour une charge de 0.15 UGB)

Pour plus d'information :  
[www.natagora.be/mae](http://www.natagora.be/mae)



Ardennais tacheté

Elles sont toutefois réputées pour être vagabondes, les clôtures devront dès lors être plus hautes que celles pour des moutons.

- Les ânes ont également une action importante sur les ligneux, ne faisant qu'une bouchée des ronces, aubépines ou pruneliers. Ils ont cependant besoin de davantage d'eau que les moutons ou les chèvres. Il faudra également veiller à avoir des animaux de bon caractère car la cohabitation avec les moutons pourrait s'avérer désastreuse.

Par ailleurs, au sein d'une même race, chaque individu a des habitudes alimentaires propres. Il est donc préférable de choisir des individus qui dès leur plus jeune âge ont eu l'habitude de pâturer des terrains à végétation maigre.

### **La rusticité des animaux :**

La rusticité des races choisies est un caractère primordial. En effet, les animaux doivent être robustes et peu exigeants afin de résister aux conditions de vie sur les pelouses sèches : forte pente, végétation de faible valeur fourragère, exposition prolongée au soleil, peu d'eau disponible...

### **Valorisation de l'élevage :**

Les possibilités de ventes des produits d'élevage (lait, laine, viande) doivent également être pris en considération dans le choix de l'espèce et de la race car bien entendu, la diminution des coûts de gestion garantit sa pérennité.

## **Type et périodes de pâturage**

Notre « Thier di Pecket » va donc accueillir prochainement un troupeau de moutons. Reste à définir la manière d'organiser le



**Cépeé de cornouiller sanguin après le passage des moutons. Toutes les feuilles et les bourgeons ont été mangés.**

pâturage. Ici, les maîtres mots sont souplesse, réactivité, viabilité !

Bien que tout à fait adapté, le pâturage itinérant ne peut plus être envisagé aujourd'hui. Les premiers essais de pâturage extensif ont souvent été réalisés dans des enclos incluant l'entièreté d'un site, en permettant au troupeau de parcourir l'ensemble de l'enclos. Cette méthode a montré ses limites étant donné les risques liés au surpâturage et à la création de conditions et de structures homogènes sur l'ensemble du site.

Le pâturage en rotation est une alternative qui rencontre de plus en plus de succès : les sites sont cloisonnés en plusieurs parcelles (souvent à l'aide de clôtures mobiles), pâturées tour à tour avec des charges élevées sur de courtes périodes. Cette

## **QUELLE RACE DE MOUTONS ?**

Plusieurs races locales de moutons présentent des caractéristiques intéressantes pour le pâturage de prairies calcaires : l'Ardenais roux, l'Ardenais tacheté et le Mergelland. Bien que moins adaptées, d'autres races locales telles que le Laitier belge et l'Entre-Sambre-et-Meuse sont également ponctuellement utilisées.

Le choix de la race revient à l'éleveur sur base des recommandations faites par le gestionnaire. Ainsi, pour des raisons de débouchés, de facilité à trouver des animaux ou de goûts personnels, d'autres races rustiques peuvent être employées telles que le Mérinos, le Solognot, le Heidschnucken, le Lacaune, le Rava, le Limousin...

Le mouton Soay est à éviter, voire à proscrire, car extrêmement sauvage : la manutention du troupeau peut s'avérer des plus difficiles. De plus, sa petite taille impose un nombre d'individus plus important pour un résultat identique à une autre race.



organisation permet de varier l'intensité du pâturage d'une parcelle à l'autre de manière à privilégier un grand nombre d'espèces typiques des pelouses, tout en tenant compte des aléas climatiques. Elle permet aussi de ne pas pâturer certaines parcelles durant une ou plusieurs années et favoriser ainsi la création de faciès d'abandon, très intéressants d'un point de vue biologique.

Les périodes de pâturage doivent être adaptées aux résultats attendus de la gestion. C'est donc en fonction des groupes écologiques que l'on veut privilégier (« gérer, c'est choisir », comme le dit un adage populaire dans les commissions de gestion), de la phénologie de la faune et de la flore présente, de l'état de conservation du site et des possibilités techniques locale que l'on détermine les **périodes d'interventions** :

- Un pâturage printanier (avril-mai) s'avère souvent efficace contre les graminées sociales.
- En début d'été, le pâturage sera surtout efficace sur la végétation ligneuse dont

les jeunes pousses ne sont pas encore tout à fait lignifiées. L'inconvénient d'un pâturage estival est qu'il se fait souvent au détriment d'autres espèces de la flore.

- Un pâturage automnal et hivernal a très peu d'impact sur les graminées sociales et les ligneux mais crée moins de dommage à la flore typique des milieux calcicoles. Pendant cette période, on constate par contre une accumulation plus importante d'éléments nutritifs, liés à la plus lente décomposition des déjections.

En phase de restauration, le pâturage peut être complété par une fauche ou un débroussaillage préalable (15 jours avant l'entrée du troupeau). De cette manière, les ligneux subissent une double attaque et l'efficacité de la gestion s'en trouve améliorée.

## Quelle charge et quelle durée de pâturage ?

Selon le stade auquel le site se trouve (pelouse enrichie ou en bon état de conservation), il est couramment admis les charges moyennes suivantes :

- en phase de restauration : 2 à 3 équivalent-moutons adultes par hectare et par an soit entre 0,25 et 0,4 UGB/ha x an.
- En phase d'entretien : 1 à 2 équivalent-moutons adultes par hectare et par an soit entre 0,16 et 0,32 UGB/ha x an.

Connaissant la charge de pâturage visée, la surface de la parcelle et la taille du trou-

peau, il est dès lors aisé de déterminer le temps de séjour du troupeau (en jours) sur la parcelle. Un calcul savant nous y aidera :

$$\frac{\text{Nombre de jours de présence du troupeau sur la parcelle}}{\text{Charge moyenne} \times 365 \text{ jours} \times \text{surface en ha}} = \text{Valeur de l'espèce en UGB} \times \text{Nombre de bêtes}$$

où **Charge moyenne** est exprimé en UGB/(ha x an)

Le tableau suivant donne quelques exemples de charges instantanées (nombre de bêtes composant le troupeau) correspondant à différentes charges moyennes et différentes durées de pâturage :

Charge moyenne (équivalent moutons adultes/ha x an)	Durée du pâturage		
	7 jours	14 jours	21 jours
1 (=0,16 UGB/ha x an)	52 moutons	26 moutons	17 moutons
2 (=0,32 UGB/ha x an)	104 moutons	52 moutons	35 moutons

**Remarque importante :** Vu l'interdiction d'administrer des vermifuges en réserve, il est recommandé que le pâturage d'une parcelle n'excède pas 20 jours afin de ne pas laisser le temps aux parasites d'effectuer leur cycle et de surcontaminer le troupeau.

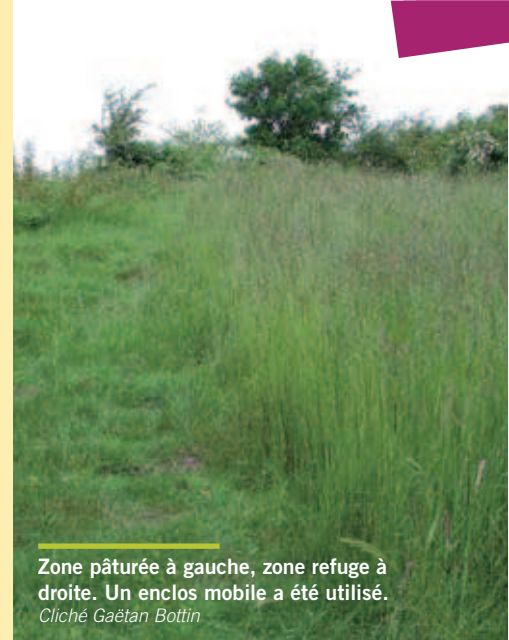
## QU'EST-CE QU'UNE UGB ?

L'UGB, pour Unité Gros Bétail est une unité couramment utilisée en agriculture, servant à mesurer la charge ou la pression de pâturage sur une parcelle. 1 UGB correspond à une vache adulte de plus de 3 ans et de 600 kg. Chaque animal, en fonction de son espèce, de sa race et de son âge a une valeur en termes d'UGB qui permet de comparer des charges. Ainsi, un mouton ou une chèvre adulte représente généralement 0,16 UGB.

Autrement dit **1 UGB** = 6 brebis ou chèvres adultes.  
= 4 ânes de tout âge

On calcule toujours les charges en tenant compte de la surface de la parcelle et du temps que passe le troupeau sur celle-ci, ce qui s'exprime en UGB/ha x an.





Zone pâturée à gauche, zone refuge à droite. Un enclos mobile a été utilisé.  
Cliché Gaëtan Bottin

## Quelle fréquence ? Et les zones refuges ?

Une fois le cap de la restauration passé, un passage du troupeau tous les ans n'est plus nécessaire. Pour une pelouse en bon état de conservation (structure et communautés végétales et animales), le passage du troupeau peut n'être envisagé que tous les 2 ou 3 ans selon les cas. Le gestionnaire d'une réserve naturelle doit toujours garder à l'esprit que le pâturage n'est pas une fin en soi mais bien un moyen de gestion qui doit être correctement dosé.

Afin de permettre aux espèces présentes d'effectuer leur cycle complet sans perturbation majeure, il est utile de maintenir des zones non gérées au sein de la parcelle.

Ces zones refuges peuvent être plus ou moins grandes (10 à 50 % de la parcelle) selon l'état de conservation du site et des espèces présentes. Ces « exclos » pourront être aisément délimités à l'aide de clôtures mobiles.

## Le plan de pâturage

Nous avons trouvé un éleveur voisin qui souhaite assurer le pâturage du « Thier di Pecket ». Le troupeau est constitué et devrait pouvoir démarrer son travail dès le printemps. Il ne nous reste plus qu'à définir le plan de pâturage, qui sera l'outil de travail pour notre éleveur.

Ce plan de pâturage définit pour chaque unité de gestion l'ensemble des informa-

tions relatives au pâturage : la charge, le type et le nombre d'animaux, la période, les zones refuge...

Élaborer un tel plan de pâturage ne s'improvise pas. Il est nécessaire d'avoir une très bonne connaissance de l'ensemble du site, de dresser un état des lieux de la végétation et des populations animales présentes, d'identifier les formations végétales, de caractériser les habitats, d'identifier les menaces et les contraintes, de connaître la phénologie des espèces visées... Sur ces bases, des propositions de gestion peuvent alors être formulées en tenant compte de la hiérarchisation des enjeux écologiques présents.

Avec ou sans gestion, la végétation évolue ! Le plan de pâturage doit donc, lui aussi, faire de même et s'adapter aux nouvelles conditions. Le pâturage sera ainsi très différent selon que nous sommes en phase de restauration d'un site ou en phase d'entretien. De même, il pourra se trouver complètement modifié par l'apparition de nouvelles espèces, comme certaines orchidées par exemple. Une bonne communication avec l'éleveur est dès lors fondamentale. Celui-ci doit comprendre les enjeux du pâturage pratiqué et doit être impliqué dans l'orientation donnée aux gestions.

Le printemps se lève sur le « Thier di Pecket » et avec lui les promesses de voir ce coiteau retrouver son visage d'antan. Nos gestionnaires à dents arriveront le 15 avril pour un premier passage sur les rejets ligneux. Ils viendront renforcer la solide équipe de 250 moutons qui pâturent déjà les réserves de Natagora. Merci à eux ! Et tentons de ne jamais oublier de respecter l'équilibre entre nos enjeux et leur bien-être. « Qui veut aller loin ménage sa monture ! »

NB : L'histoire du « Thier di Pecket » est une pure invention (quoique...), mais nous serons probablement nombreux à nous y reconnaître !

## LIFE HÉLIANTHÈME

Démarré en 2009, le projet LIFE Hélianthème a pour ambition la restauration d'environ 150 hectares de pelouses sèches et pelouses sur rochers calcaires, sur des dizaines de versants et collines s'étendant, du sud au nord, entre Marche-en-Famenne et Visé, et d'ouest en est, entre Huy et Theux.

Outre la restauration de milieux par déboisement de pinèdes, fauche et débroussaillage, un des plus grands challenges du projet est de mettre en place une structure de gestion durable, qui garantisse le maintien à long terme des prairies et pelouses sèches restaurées. La méthode de gestion qui paraît la plus naturelle est évidemment le recours aux moutons ou aux chèvres, comme par le passé.

Bien conscients de l'enjeu, Hélène, Sébastien, Rudi et Frédéric ont œuvré dès ce printemps 2010 à la recherche des éleveurs susceptibles d'être intéressés par cette activité tout à fait spéciale. Les éleveurs (ovins ou non) de la zone de projet ont été contactés et rencontrés dès le moment où ils montraient un certain intérêt pour l'initiative. Suite à de nombreux échanges et visites de terrain, un comité de sélection a finalement désigné six éleveurs pour assurer la gestion des quelques 21 sites de la zone « Ourthe ».

Plus récemment, 121 animaux (moutons Roux ardennais, Ardennais tachetés et Mergelland) ont été acquis par le LIFE et sont mis à la disposition des éleveurs, au prorata des surfaces à gérer. La vente des jeunes moutons se faisant durant l'été (après sevrage des agnelles), il était important d'avoir effectué la sélection des éleveurs suffisamment tôt pour pouvoir acquérir un grand nombre de ces animaux peu répandus. L'objectif pour la plupart des sites : le début du pâturage pour 2011, juste après les grands débroussaillages de l'hiver.



### PLUS D'INFO :

Équipe LIFE Hélianthème  
04/250 95 95  
contact@heliantheme.eu  
www.life-heliantheme.eu